



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA LETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lettre n°3 - juillet 2020

ÉDITORIAL

Les derniers mois, la sécurité routière a été marquée par les effets de la crise sanitaire liée au virus du Covid-19. Le respect des consignes de confinement, a contribué sur cette phase à une très forte diminution du nombre d'accidents sur les routes de la Gironde avec une baisse de 74 % des accidents enregistrés par rapport à la même période l'année précédente. De même, le nombre de personnes décédées sur nos routes a diminué, même s'il reste encore trop élevé (4 tués sur cette période en 2020 contre 9 en 2019).

Par ailleurs, l'ensemble des acteurs investis dans la lutte contre l'insécurité routière : institutionnels, associations et entreprises, œuvrent avec persévérance pour un retour d'activité normal dans le respect des mesures d'hygiène : Les examens au permis de conduire ont repris à compter du 25 mai pour les poids-lourd et motos (avec respectivement près de 900 et plus de 2 200 places ouvertes en mai-juin) et du 8 juin pour les permis B (près de 2 500 places ouvertes), et la Commission médicale a redémarré ses consultations dès le 11 mai (avec 1 600 rdv reportés) ;

Si des actions de sensibilisation ont dû être annulées en raison du contexte sanitaire (actions de prévention pendant les festivals d'été..), d'autres ont pu être reprogrammées dans le courant de l'année (la semaine de la sécurité en entreprise sensibilisant les salariés au risque routier est reportée mi-novembre...);

Les évolutions de la réglementation en matière de sécurité routière se sont poursuivies avec le décret du 18 mai 2020 qui permet aux préfets de prendre des décisions de suspensions de permis de conduire lorsqu'un comportement dangereux est commis par un individu faisant usage d'un téléphone tenu en main.

Le déconfinement a donné un vent de liberté aux usagers de la route qui, dans l'excitation de ce nouveau souffle retrouvé, ont perdu de vue les consignes élémentaires de sécurité. En effet, les forces de l'ordre ont observé un relâchement dans le comportement des usagers avec une recrudescence des excès de vitesse. En zone gendarmerie, entre le 18 mai et le 15 juin, 248 excès de vitesse supérieur à 40km/h ont été verbalisés, soit + 36 % par rapport à 2019.

Par ailleurs, avec le changement d'habitude des usagers dans leurs modes de déplacement pour se prémunir contre le virus, le partage de la route est devenu encore plus prégnant. Les cyclistes, de plus en plus nombreux, ne doivent pas oublier de respecter le code de la route et de prévoir un équipement adapté afin de garantir leur sécurité et celle des autres.

Soyons mobiles, apprenons à vivre ensemble

Angélique ROCHER-BEDJOUJOU
Directrice de cabinet de la Préfète de la Gironde

Un pic d'accidents impliquant un vélo a été observé entre mai et octobre 2019 où on a relevé en moyenne 20 accidents corporels par mois, soit 1 par jours ouvrés.

La vigilance de tous doit être redoublée pour permettre aux cyclistes de circuler en toute sécurité.



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

La lettre de la sécurité routière en Gironde

Le décret du 18 mai 2020 portant diverses dispositions en matière de sécurité routière est venu renforcer les dispositions de la LOM (loi d'orientation des mobilités) du 24 décembre 2019.

Parmi les principaux éléments de ce texte, on peut retenir :

— **L'entrée en vigueur de la rétention du permis de conduire** par les forces de l'ordre et de sa suspension prononcée par le Préfet de département pour usage du téléphone tenu en main au volant lorsqu'une infraction commise simultanément est constatée ;

— **la suppression de la possibilité pour les deux roues motorisées** de stationner 5 mètres en amont des passages piétons en dehors des emplacements réservés à cet effet ;

— **la verbalisation en cas d'absence d'éthylotest ou de non-respect des consignes** relatives à la mise à disposition, ou à la vente d'éthylotests dans tous les débits de boissons – consommation sur place ou à emporter (contravention de 5^{ème} classe)

Pour en savoir plus : [Vivre, ensemble](#)



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

1 accident corporel sur 10
est lié à l'utilisation du téléphone en conduisant.



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

LES POUVOIRS DU MAIRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En collaboration avec la politique mise en œuvre par les préfets dans les départements, les communes constituent des acteurs privilégiés pour œuvrer dans la sécurité routière. Le maire dispose du pouvoir de police de circulation (article L. 2213-1 du CGCT), du pouvoir de police général et à en charge la sécurité de la voirie.

A ce titre il peut :

- Abaisser la vitesse autorisée (zone à 30km/h devant les établissements scolaires)
- Aménager les portions réservées à la circulation et l'arrêt des transports en communs et/ou pistes cyclables, et il doit :
- Assurer le respect des règles de stationnement
- Intervenir d'urgence face aux situations de danger immédiat quelle que soit la domanialité (encombrement de la chaussée, veiller à l'élagage des plantations publiques et privées qui nuiraient à la visibilité des panneaux de signalisation)
- Mettre en place la signalisation adéquate et prévenir le gestionnaire. À défaut, il met en cause sa responsabilité.

Par ailleurs, il revient au maire de désigner un correspondant Sécurité routière qui sera l'interlocuteur privilégié de la préfecture et des différents acteurs de la sécurité routière. Il aura en charge d'établir un diagnostic de sécurité routière qui servira de support à la mise en place d'un plan d'actions qui s'inscrira dans le Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).



L'AGENDA DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS

LES VENDANGES

des actions de sensibilisation au partage de la route pendant les vendanges (août / septembre).

SEMAINE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN ENTREPRISE

Du 16 au 20 novembre : un partenariat entreprises /associations et Préfecture permet la réalisation d'actions de sensibilisation auprès des salariés aux risques routiers dont les trajets domicile/travail.

FÊTE DU VÉLO 2020

Le 4 octobre en partenariat avec Vélo cité : actions de sensibilisation à la pratique du vélo en sécurité, atelier de réparation et de marquage des vélos...

DÉPARTS EN VACANCES

Diffusion de messages de prévention sur les panneaux mobiles des autoroutes et expérimentation par Vinci d'un nouveau panneau de sensibilisation à la mise en place d'un corridor de sécurité à l'approche d'intervenants autoroutiers.



LES GRANDES DATES

**22 SEPTEMBRE
AU 17 NOVEMBRE**

Action "Un tribunal pas banal" Pièce de théâtre interactive à l'EPIDE* autour d'un accident de la circulation - en partenariat avec Maif Prévention

27 SEPTEMBRE

journée de sensibilisation à moto en partenariat avec les motocyclistes des unités sécurité routière de la gendarmerie de Gironde.

*Établissement pour l'Insertion dans l'Emploi



BILAN 2019

Les chiffres de l'accidentalité 2019 viennent d'être arrêtés par l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR). En 2019, on dénombre en Gironde 1 445 accidents corporels, soit une augmentation de 1,6 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années. 78 personnes sont décédées sur les routes, soit 1 personne de moins par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Pour plus de précision, les données de la Gironde seront disponibles sur le site de la préfecture courant juillet à l'adresse : <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere-Navigation-et-securite-fluviale/Securite-routiere/Les-chiffres/Bilans-annuels>

ÉLÉMENTS D'ANALYSE

La vitesse reste la principale cause des accidents mortels en 2019 dans 37 % des accidents.

La journée du jeudi a enregistré le plus de tués (18 tués), contre 17 le samedi et 12 tués le dimanche.

Contrairement aux idées reçues, la majorité des accidents mortels a lieu en plein jour (60%) et par beau temps (80 % sur chaussée sèche).

72 % des conducteurs impliqués dans les accidents corporels sont des hommes.

COMPARAISON DE L'ACCIDENTALITÉ SUR LES 5 PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE

	Janvier-mai 2020	Janvier-mai 2019	Evolution
Accidents	431	549	-6%
Tués	25	31	-19%
Blessés	539	565	-5%
dont blessés hospitalisés	132	181	-27%

Sans surprise, sur les cinq premiers mois de l'année, le confinement a eu pour conséquence de réduire le nombre d'accidents corporels dans le département avec 431 accidents, soit -6% d'accidents par rapport à 2019. 3 à 5 accidents par jours on été relevés au milieu du confinement (contre 25 depuis le 18 mai 2020).

25 personnes ont trouvé la mort entre janvier et mai 2020, soit 6 tués en moins par rapport à 2019. Cette année est marquée par le fait que ces décès sont survenus à 50 % sans implication d'un autre véhicule (contre 35 % sur les cinq dernières années).

La vigilance en matière de respect des consignes de sécurité des conducteurs de deux roues motrices doit être rappelée car on constate déjà 8 décès en moto en janvier-mai 2020. Cette catégorie d'usagers a presque atteint le seuil annuel fixé dans le document général opérationnel (DGO).

Par ailleurs, il faut noter que la consommation d'alcool est devenue la première cause dans les accidents mortels

— Sur les 5 dernières années :

La vitesse est la cause de mortalité la plus élevée chez les moins de 65 ans, suivie de la conduite sous l'empire d'un état alcoolique.

Chez les plus de 65 ans, le non-respect des priorités est le premier facteur à l'origine des accidents mortels.

Le facteur d'inattention au volant est quasi identique pour tous les âges, excepté pour les plus de 75 ans.

les malaises à l'origine des accidents mortels sont particulièrement élevés chez les 65 ans et + (24 % contre 3 % en moyenne pour les autres).

JOURNÉE À MOTO 2020 – ÉDITION 1

La sécurité des deux roues motrices fait partie des cinq enjeux prioritaires dans la lutte contre l'insécurité routière inscrit dans le document général d'orientation (DGO).

L'année 2019 a enregistré 14 victimes décédées en moto et 4 en cylo-moto. Depuis le début de l'année 2020, 9 motards ont perdu la vie dans le département.

Afin de réduire les accidents de cette catégorie d'usagers, la Préfète de la Gironde, et la Colonelle, commandant le groupement de gendarmerie de la Gironde, ont souhaité développer des actions d'accompagnement à la reprise du guidon.

La première édition de l'année 2020, dont l'organisation a dû être adaptée au contexte sanitaire, s'est déroulée sur deux jours les 16 et 17 mai 2020 en 6 lieux (Lesparre-Médoc, Abzac, La Réole, Mios, Parempuyre et Saint André de Cubzac).

91 pilotes ont participé à l'opération, qui a débuté par une présentation de l'accidentalité des deux roues motorisées suivie d'un rappel des règles élémentaires de sécurité : un équipement de haute visibilité et le port du gilet airbag.

La journée s'est poursuivie par une présentation des points de contrôle à réaliser, notamment pour les motos qui n'ont pas été utilisées depuis un certain temps. Les pilotes ont ensuite participé à une séance de roulage d'environ deux heures avec des conseils de sécurité personnalisés.

Chaque participant s'est vu remettre un kit de haute visibilité (gilet, brassard et paire de gants d'entretien). Un tarif préférentiel pour leur permettre de s'équiper d'un gilet airbag leur a également été proposé.

Rendez-vous est pris pour la prochaine édition est prévue le 27 septembre 2020.



Madame la Préfète ira visiter, le 24 juillet prochain, le centre d'ingénierie et de gestion de trafic (CIGT) de la DIRA (Direction Interdépartementale des Routes Atlantiques). Cette salle opérationnelle partagée avec les forces de police gère 24h/24 l'ensemble des routes nationales de la DIR Atlantique. Des échanges sont prévus avec les équipes du CIGT et les agents d'exploitation.

L'insécurité croissante observée suite au déconfinement est à l'origine d'un accident dramatique qui a coûté la vie à un agent d'exploitation de la DIR Nord-Ouest (Normandie) le 27 mai dernier.

Pour faire face à ce problème, une campagne de sensibilisation nationale est lancée depuis mi-juin dans les médias nationaux. Au niveau local, la DIR Atlantique diffuse sur les panneaux à messages variables (PMV) des informations incitant à la prudence et au respect des agents travaillant sur les chantiers routiers.

Ces 4 dernières années en Gironde, les intervenants du réseau routier de Gironde (DIRA et ASF) ont été victimes de 28 accidents (accidents matériels uniquement). 40 % de ces accidents sont intervenus lors d'un balisage d'une zone de chantier.